



Commune de Marchissy

Préavis n° 2-2025

Rapport de gestion & comptes de l'exercice 2024



Commune de Marchissy

Rapport de gestion 2024

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité présente au Conseil ci-après le rapport sur sa gestion et les comptes de l'exercice 2024.

1. Municipalité-Dicastères

1.1 Dicastère finances-administration-forêts-alpages :

Luc Mouthon

Administration communale (RH, guichets virtuels, patentes, archives)

Forêts (AGFORS (Codir), CBOVD, zones des sources eau/forêt)

Finances

Routes et haies

Chalets et pâturages

Commission de salubrité

Délégué à l'AISE

Police (resp.)

Affaires militaires

Paroisse, temple et cultes

Urbanisme

APEC (Codir)

1.2 Dicastère école-déchets-affaires-sociales-télécom-informatique :

Jean-Jacques Nicolet

Déchetterie/éco point

Fibre optique

AISE (Codir)

Clinique Dentaire Scolaire (Président)

SADEC

Informatique et télécommunications

Police (contraventions)

RAT

ARAS (Codir)

UCV (Conseil des 50)

1.3 Dicastère eau-épuración-PC-constructions :

Jean-Claude Bays

Réseau d'eau potable du village

Raccordement eau potable intercommunal

Police des constructions

Commission de salubrité

Urbanisme (PACom)

APEC

AGFORS

Réseau d'épuration

Zones des sources/eau/forêt

Préposé aux accidents dus aux chantiers

SIT

PCi (Codir)

SDIS

1.4 Dicastère bâtiments-voirie-parcs et jardins-sociétés-SDIS :

Jean-Emile Humbert

Bâtiments communaux
Parcs et jardins
RE éclairage public
PCi

Voirie
Cimetière
Sociétés du village sans sports
SDIS

1.5 Dicastère développement durable-tourisme-sport-nature – culture :

Valérie Issumo

Développement durable
Sports
village
Chalets et pâturages (suppl.)
comptes)
Approvisionnement économique
APEC (membre de la commission de gestion)
Région de Nyon (membre de la commission de gestion)

Tourisme (Commission)
Sociétés sportives et école de cirque du
Arboretum (membre de la commission des
Contrôle des denrées alimentaires
PNRJV

2. Personnel communal

2.1 Personnel de voirie

Fin janvier 2024, l'année débute mal ! Amélie Boisson se blesse lors d'une intervention d'urgence sur le Sansuet et est en arrêt de travail de longues semaines. Un peu plus d'un mois plus tard c'est au tour de Jacques Gutschelhofer de subir un accident qui va l'arrêter complètement puis partiellement jusqu'à la fin de l'année. Aujourd'hui heureusement bien rétablis, le personnel de la voirie nous a bien manqué pendant cette année, nous obligeant parfois à jongler avec les communes voisines ou les élus.

Malgré ces péripéties, les deux employés sont restés motivés et nos remerciements vont à Mme Boisson et M. Gutschelhofer pour leur dévouement et leurs compétences.

2.2 Greffe - Bourse

Comme chaque année, nos remerciements vont à notre secrétaire titulaire au greffe, Mme Christine Ronga ainsi qu'à Mme Tina Hölzel, secrétaire adjointe, pour leur excellent travail. A noter que Mme Hölzel a passé son temps de travail de 40% à 50%. Nous adressons également nos remerciements à Mme Céline Delacour, boursière.

3. Préavis soumis au vote en 2024 (Conseil général)

1. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2024 : COMPTES 2023 ET RAPPORT DE GESTION 2023

Lors de la séance du 19 juin 2024, le Conseil général de Marchissy, avec 41 voix pour et 4 abstentions, décide de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023 et d'accepter les comptes 2023 tels que présentés.

2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2024 : ADOPTION DU RÈGLEMENT DES SÉPULTURES ET DU CIMETIÈRE

Lors de la séance du 19 juin 2024, le Conseil général de Marchissy, avec 44 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter la proposition du nouveau règlement des sépultures et du

cimetière avec son annexe, d'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale.

3. PRÉAVIS MUNICIPAL N°3-2024 : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR ET DE LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Lors de la séance du 19 juin 2024, le Conseil général de Marchissy, avec 44 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et ses annexes, de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'État.

4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°4-2024 : RÉFECTION DU CHEMIN MAGNIN

Lors de la séance du 28 août 2024, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 44 voix pour, d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 225'000.00, financé par le compte courant et/ou par le biais d'un emprunt, d'accepter un amortissement selon le plan comptable MCH2.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5-2024 : SRGZA

Lors de la séance du 28 août 2024, le Conseil général de Marchissy décide, avec 40 voix pour, 1 avis contraire et 3 abstentions, d'adopter le volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°7-2024 : MODIFICATION DE L'ART.21 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA CÔTE (APEC) (PLAFOND D'ENDETTEMENT)

Lors de la séance du 28 août 2024, le Conseil général de Marchissy décide, avec 39 voix pour, 1 avis contraire et 4 abstentions, d'accepter la modification de l'article 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) fixant le plafond d'endettement à 100 millions de francs.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°8-2024 : TAUX D'IMPOSITION 2025

Lors de la séance du 9 octobre 2024, le Conseil général de Marchissy décide, avec 34 voix pour et 3 abstentions, d'adopter l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N°9-2024 : BUDGET 2025

Lors de la séance du 11 décembre 2024, le Conseil général de Marchissy décide, avec 34 voix pour et 8 abstentions, d'adopter le budget 2025 tel que présenté.

9. RAPPORT MUNICIPALITÉ 1-2024 : POSTULAT 5G

Lors de la séance du 11 décembre 2024, le Conseil général de Marchissy décide, avec 35 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, de prendre acte du rapport de la Municipalité.

4. Préavis bouclés en 2024

- Aucun préavis n'a été bouclé en 2024
-

5. Commentaires par dicastères

5.1 Dicastère finances-administration-forêts-alpages :

Luc Mouthon

5.1.1 Finances

- Hormis des renouvellements de prêts à terme, nous avons contracté un emprunt de CHF 225'000.-- destiné au financement du bouclage d'eau sous pression Ch. Magnin – Ch. du Sel. Un second de CHF 351'000.-- destiné au financement de la liaison d'eau avec Longirod a également été contracté cette année. Ce dernier intervient 4 ans après le chantier car, jusqu'à ce jour, nous avons autofinancé l'investissement consenti.
- La dette s'élève donc à ce jour à CHF 5'501'680.-- après déduction des amortissements annuels de CHF 124'860.--.

5.1.2 Routes

- Cette année, nous avons été contraints de changer le dernier tronçon d'eau sous pression sous le Ch. Magnin. Ce chantier nous a permis de refaire à neuf le revêtement de cette portion de route (préavis 4/2024 ci-dessus). Nous avons également profité de changer deux anciens luminaires par des têtes LED face au stand et d'installer deux nouveaux luminaires LED sur le Ch. Magnin. Le chantier a été géré par la Municipalité, l'ingénieur géomètre n'étant intervenu que pour les relevés et la servitude.

5.1.3 Administration

- 2024 ne déroge pas à la règle de la complexification des procédures. Cette évidence se remarque tant au greffe qu'à la bourse. Au demeurant, de plus en plus de règlements doivent être élaborés pour répondre aux exigences cantonales.

5.1.4 Contrôle des habitants

- Le nombre d'habitants de la commune était de 510 au 31 décembre 2024.

5.1.5 Forêt

- Malheureusement les effets du changement climatique se font fortement ressentir. 23% des volumes de bois extraits des forêts sont issus de mesures sanitaires ou/et sécuritaires.
- Notre possibilité annuelle de coupe est de 3'570 m³. Dans les faits, nous avons coupé 5'112 m³ avec une forte augmentation des éclaircies de perchis.
- Le marché du bois de sciage de qualité moyenne n'a pas été à la hauteur des attentes du groupement forestier. La forte progression des bois bostrychés mis sur le marché ainsi que le contexte international ont été perturbés par le contexte mondial, ce qui a fortement influencé les prix de vente. Par chance, les scieurs suisses à la recherche de bois de bonne qualité ont maintenu des prix acceptables.
- Morceau choisi des records 2024 :
 - Meilleure vente de résineux (78 m³ de mélèze) vendu CHF 260.-- / m³
 - Meilleure vente de feuillus (48 m³ de chêne) vendu CHF 162.85 / m³
- Pour rajeunir les boisés sur pâturages et tenter de les protéger durablement de l'abrutissement du bétail et du gibier, des enclos en bois rond ont été aménagés autour des nouvelles plantations : vous les découvrirez certainement cet été au détour d'une randonnée.

5.1.6 Pâturages et chalets

- 2024 marque l'entrée en vigueur des nouveaux baux des alpages valables jusqu'en 2029. Ces baux auraient dû être renouvelés en 2023 mais un contretemps nous a contraint à décaler les signatures d'une année.
- A cette occasion la distribution des alpages a été modifiée. Le Syndicat a été dissout courant 2024. Depuis de nombreuses années il était locataire des deux Rondes. Aujourd'hui ce sont des agriculteurs qui se sont associés pour un binôme sur la Ronde-Derrière et un autre sur la Ronde-Devant. Les locataires des Echadex, de la Perroude et de la Grillette demeurent inchangés. En revanche un nouvel amodiateur de Marchissy a repris les Pré-de-Joux, ce qui a permis à la Municipalité de profiter d'effectuer quelques travaux de mise à jour et de rafraîchissements du chalet.

5.2 Dicastère développement durable-tourisme-sport-nature :

Valérie Issumo

5.2.1 Développement durable

- C'est avec satisfaction que nous avons constaté une nette augmentation des initiatives citoyennes pour la pose de panneaux solaires.
- Pour rendre la place des commerces plus conviviale même en cas de fortes chaleurs et pour ajouter de la végétation, 4 érables avec des mange-debout ont été achetés après la Cantonale de Givrins.
- Notre commune a souscrit aux campagnes du Parc Jura Vaudois et de la Région de Nyon pour remplacer les laurelles par des arbustes indigènes avec des soutiens financiers du Canton (cumulables à ceux de la Région de Nyon). En effet, arbustes envahissants, les laurelles seront interdits à la vente dans le canton de Vaud.

5.2.2 Parc Jura Vaudois

- Les sociétés martiolanes partenaires du PJV sont : la chambre d'hôtes dans la Ferme des Salles, M'ArtChissy et l'AGFORS. Ces partenariats sont pour un partage des valeurs chères au PJV notamment pour l'identité de notre région, une économie de proximité et pour placer la nature et le paysage au cœur des priorités.
- Une balade ornithologique en compagnie du spécialiste M. Yves Menetrey a eu un franc succès et a permis une meilleure compréhension de notre décision de participer à l'inventaire soutenu financièrement par le canton.
- Eco-volontariat : bien que nous laissions la liberté aux amodiateurs et à l'AGFORS de souscrire aux chantiers solidaires organisés par le PJV, les dates et disponibilités de ces services via le PJV sont très limitées. Ils couvrent néanmoins les domaines suivants :
 - lutte contre les plantes exotiques envahissantes (apprendre à les identifier, les arracher et les éliminer de manière adéquate)
 - entretien des biotopes humides (y compris aménagements pour la petite faune)
 - construction d'aménagements pour abriter les hermines
 - découverte du métier de forestier (y compris la protection de certains arbres contre le gibier)
 - entretien des pâturages boisés : coupe de buissons (ronces) envahissants, remise en état des terrains défoncés par les sangliers.

5.2.3 Taxes de séjour, tourisme

- Les recettes de ces taxes permettent de financer des projets touristiques d'intérêt régional, de financer la carte de transport régionale « carte explore » qui offre aux touristes la gratuité des transports publics dans notre district (sans la CGN)
- Les nouvelles taxes sont de CHF 4.5 /nuitée (à l'exception des instituts, pensionnats, homes d'enfants, etc au tarif de CHF 0.8/nuitée/personne) et harmonisées à CHF 3 /pers/nuitée pour les campings, gites ruraux, locations dans les chalets, auberges de jeunesse, etc. Le montant de la taxe sur les résidences secondaires est maintenant forfaitaire en fonction des surfaces énergétiques ou à défaut de la surface habitable du logement (Marchissy a 5 résidences secondaires attestant du bon-vivre de notre commune).
- NRT Nyon Région Tourisme, l'office du tourisme qui couvre notre commune a mis en place une application mobile à l'attention des hôtels et/ou autres types d'hébergement.

5.2.4 Culture

- Le Comité de fêtes présidé par M. David Lüthi a organisé les 150 ans de l'Ecole avec professionnalisme. La fête fût magnifique, avec plusieurs food-stand et même un orchestre. La salle de classe reconstituée offrait un écrin où figuraient les photos de classes des 50 dernières années d'activité de l'école. Chacun y trouvait plaisir à s'y retrouver. Pour finir, il était possible de visiter le clocher de l'école et les sous-sol, zones que de nombreux anciens élèves découvraient pour la première fois.

5.2.5 Région de Nyon

Voici quelques éléments à retenir ;

- L'association Région de Nyon a fêté ses 20 ans en offrant aux jeunes de 20 ans de la région un cadeau et à la population une journée festive.
- La fin de l'année a été mouvementée par la nécessité d'une task force pour sauver TéléDôle. La filiale française de Télé-Dôle sous le coup d'une mise en redressement fiscal et dépôt de bilan n'a pas voulu ou pu terminer le chantier du "Lapin Blanc", le centre d'accueil situé en bas du télésiège des Dappes sur le territoire français.
- La Région de Nyon a voté un investissement de 2,62 millions de francs. Le Conseil d'Etat vaudois a octroyé 2,56 millions de francs pour sauver Télé Dole (assainissement du prêt de deux millions datant de 2006 pour la construction du télésiège de la Dôle et subvention de 560'000 francs destinée aux aménagements intérieurs du bâtiment des Dappes). Région de Nyon est l'actionnaire majoritaire (93%) de Télé-Dôle et aide à la conversion de cette station pour du tourisme 4 saisons.



Une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle est en cours.

- Le Projet de développement régional agricole (PDRA) Ouest vaudois, vise à développer les capacités de production et de transformation des produits alimentaires issus d'un mode de production durable, à améliorer leur valeur ajoutée et à développer et promouvoir des produits agritouristiques. La Maison des Vins de La Côte à Mont-sur-Rolle, inaugurée en novembre 2024, a bénéficié du soutien de Région de Nyon, à la fois technique et financier.
- 43 communes ont adopté la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) en 2024.

5.2.6 Sport et nature

- Trophée de Marchissy : plus de 200 coureurs de tous âges amateurs et de clubs de course ont participé à cet événement de la société locale Ski Club présidée par Léonard Pilloud.

5.3 Dicastère école-déchets-affaires-sociales-télécom-informatique : Jean-Jacques Nicolet

5.3.1 AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade)

- A **Duillier**, les constructions provisoires ont été démontées. L'édification des nouveaux bâtiments a pu commencer.
- A **Begnins** le projet de complexe scolaire n'est plus bloqué par une opposition et la construction est en cours.
- Un conseiller pédagogique en milieu scolaire est entré en fonction et collabore avec notre conseillère Ecole-Famille (CEF), Madame Jessie Ziouti. Les deux postes sont complémentaires.
- La bonne entente se poursuit entre l'AISE et le directeur de l'établissement de l'Esplanade, M. Guillaume Strobino.
- A **Le Vaud**, pour accueillir le surplus d'enfants dans les hauts et améliorer l'harmonie organisationnelle du campus scolaire, l'idée a fait son chemin d'ajouter un troisième étage au bâtiment E'Ole, propriété de l'AISE. Une étude de faisabilité a été demandée au bureau d'architectes Alfred.

5.3.2 Informatique et télécommunications

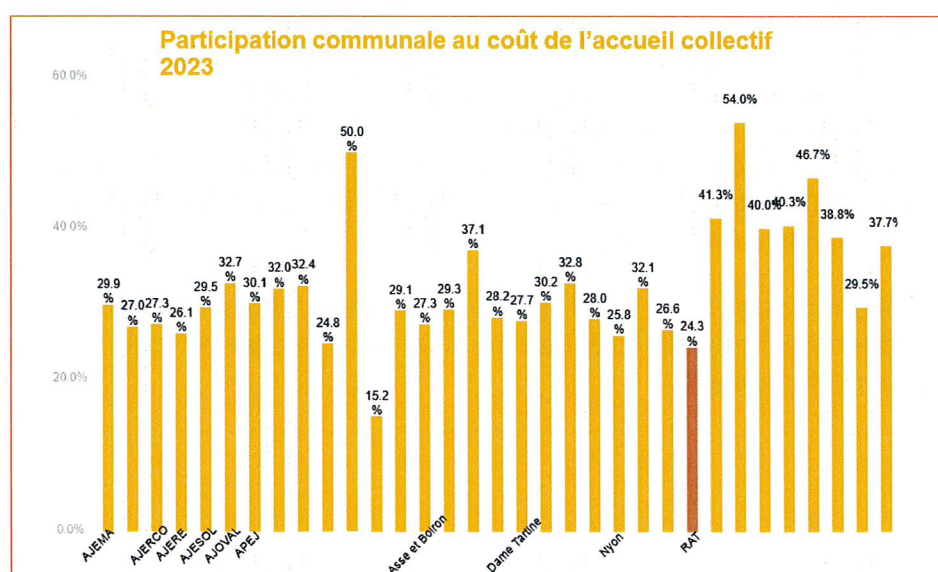
- Swisscom a déposé une demande de permis de construire pour la pose d'une antenne de télécommunication 4G/5G sur le territoire de la commune. Ceci a donné lieu à des oppositions qui ont été levées par la municipalité, car le projet était parfaitement conforme aux normes légales. Les opposants ont recouru et ont été déboutés par le tribunal (CDAP).
- Swisscom a procédé à la pose de fibre optique de type FTTS. C'est à dire que la fibre arrive dans des chambres souterraines dans lesquelles les raccordements individuels en cuivre aboutissent.
Le procédé FTTS n'étant pas conforme aux accords signés par Swisscom avec les autres opérateurs, celle-ci a dû revoir son installation et installer de la FTTH, c'est à dire que la fibre arrive jusqu'aux locaux privés. Les travaux sont planifiés. L'informatique de la Commune fonctionne bien et l'effort persiste pour améliorer la sécurité.
- La collaboration avec E-Durable se poursuit pour compléter l'équipe en charge et garantir la pérennité du système. A noter que E-Durable, outre d'être une entreprise Suisse et éco-responsable, est constituée de plusieurs ingénieurs IT qui connaissent notre installation. Elle effectue de la maintenance préventive et de l'assistance en cas de soucis. Ils sont toujours atteignables en cas de problèmes.
- Le central téléphonique 3CX n'est plus local, mais dans le cloud. Ceci est dû au changement de la politique de licences de 3CX. L'avantage est que l'on ne se soucie plus des mises-à-jour périodiques.

5.3.3 Social

- **RAT** (Réseau d'Accueil des Toblerones)

Cette association gère l'accueil de jour des enfants au niveau préscolaire et parascolaire. Elle est financée par le canton (FAGE), les communes et par les parents, selon leur revenu. On peut penser que la part communale du RAT est trop élevée, mais ce n'est pas le cas. Un plafond de sécurité est prévu pour limiter la participation d'une commune à 40%, mais cette sécurité n'a presque jamais été utilisée. D'autre part, certaines études tendent à prouver qu'il faudrait considérer ces coûts comme des investissements et non pas des charges.

Voici ci-dessous un tableau comparatif avec d'autres associations similaires :



- **TSP** (Travailleur Social de Proximité)

Service proposé par l'Espace Prévention, La Côte, en collaboration avec les communes de l'AISE.

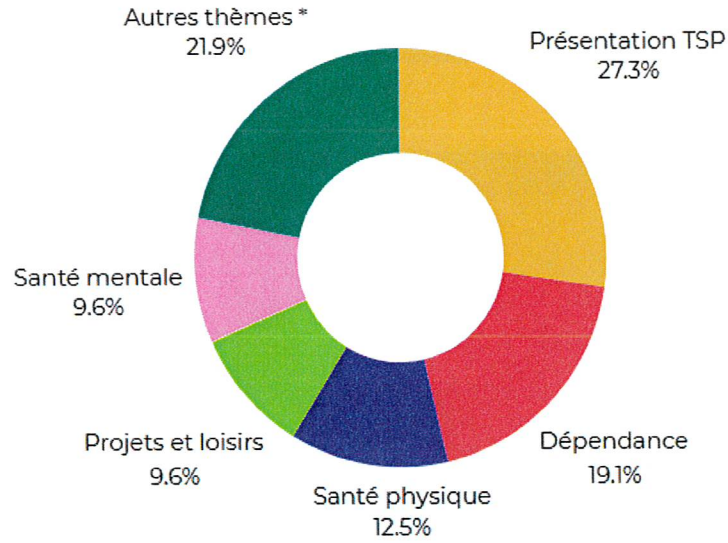
Les accompagnements individuels et collectifs proposés peuvent prendre plusieurs formes, allant du simple fait de se rendre disponible et d'accueillir jusqu'au soutien social renforcé si le lien social est complètement rompu.

Durant ces échanges, les TSP proposent notamment un espace d'écoute confidentiel, mettent à disposition leurs connaissances et proposent un accompagnement vers les ressources disponibles dans la région.

En 2024, la TSP a assuré une présence régulière dans les dix communes, en particulier à Begnins, St-George, Le Vaud et Vich. En effet, ce sont les quatre communes dans lesquelles le plus de jeunes sont rencontrés dans l'espace public en raison de l'école et des infrastructures sportives extérieures. Lors des tournées, la TSP a rencontré des jeunes venant de toutes les communes, notamment à Begnins. Par exemple, sur un groupe de jeunes de 17 ans rencontré à Vich, la moitié venaient des villages du haut, avec au total 5 villages représentés.

Au total, 162 passages dans les communes ont été effectués et 1'104 jeunes rencontrés.

Sujets abordés



5.3.4 SADEC

- La commune reçoit une ristourne de CHF 786.00 car nous récoltons séparément les déchets organiques méthanisables qui seraient sinon envoyés à l'incinération.

5.3.5 Caravane Dentaire

- Elle s'occupe avec succès du contrôle préventif des dents des enfants de 35 communes. Elle a acquis une certaine notoriété et la RTS lui a consacré un reportage dans le cadre de son émission Couleurs Locales du lundi 26 septembre 2024.
- La cotisation annuelle a été ramenée à CHF 3,90 par habitants, contre CHF 4,00 auparavant.

- Quelques statistiques :



Clinique dentaire itinérante du District de Nyon
Statistiques 2024 (année civile)

Localité	Absence	Contrôle	Nb. élèves traités	Cat. I (sans caries, ni obturations)	Cat. II (sans caries, avec obturations)	Cat. III (avec caries)	Cat. IV (bouches négligées)
Arnas-sur-Nyon	1	17	-	0	7	1	-
Arzier-Le Muids	8	368	3	245	109	14	-
Bassins	5	148	-	79	48	19	2
Begnins	12	185	-	124	48	12	1
Bogis-Bossey	6	100	-	55	42	3	-
Borex	12	136	1	87	37	12	-
Burtigny	1	47	3	21	19	7	-
Chavannes-de-Bogis	10	160	4	98	41	10	1
Chavannes-des-Bois	6	111	2	71	32	8	-
Chésersax	8	123	1	88	30	5	-
Coinsins	1	46	5	34	10	2	-
Commugny	16	287	3	161	75	21	-
Coppet	29	292	9	176	87	29	-
Crans VD	24	237	2	139	88	10	-
Crassier	6	135	5	73	50	11	1
Duillier	4	103	1	68	29	4	2
Eysins	13	216	2	134	74	8	-
Founex	26	353	13	210	111	31	1
Genolier	14	208	4	131	69	8	-
Gingins	3	122	-	72	45	5	-
Givrins	4	112	3	76	30	6	-
Gland	105	1589	22	882	544	173	10
Grens	3	42	5	26	10	6	-
La Cure	3	26	2	17	6	3	-
La Rippe	7	140	-	88	40	12	-
Le Vaud	9	148	3	103	35	8	2
Longirod	0	52	1	33	14	5	-
Marchissy	6	53	-	34	18	1	-
Mies	11	156	8	89	57	10	-
Prangins	0	14	8	10	4	-	-
Signy	4	71	-	43	21	7	-
St-Cergue	13	306	16	173	94	39	-
St-George	8	115	-	70	36	9	-
Tannay	11	123	7	76	38	9	-
Trélex	3	146	3	96	55	5	-
Vich	3	141	7	75	56	10	-
Autres	21	388	17	222	124	35	5
Total	422	7'004	160	4'188	2'233	558	25

5.3.6 Déchetterie

- D'une manière générale, nous avons moins de déchets que les communes voisines, hormis Bassins et Longirod, cela étant principalement dû à la taxe au poids.

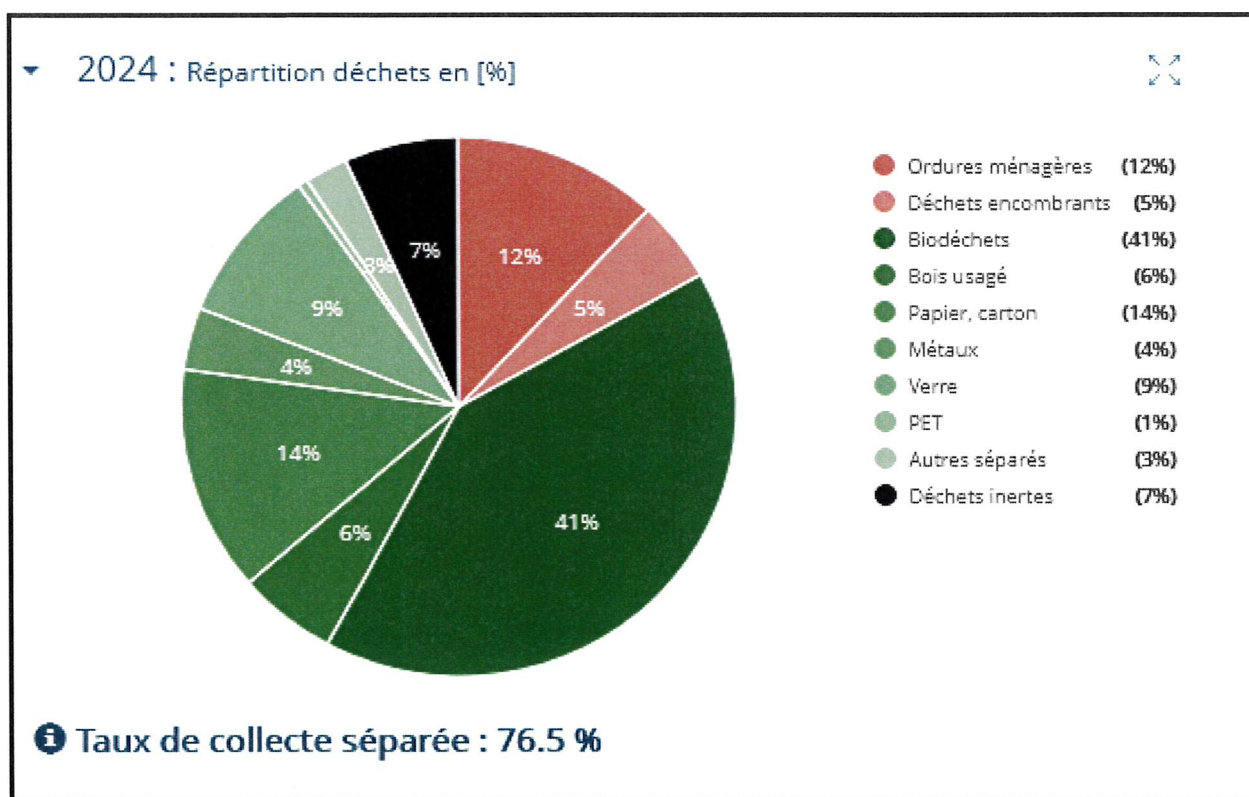
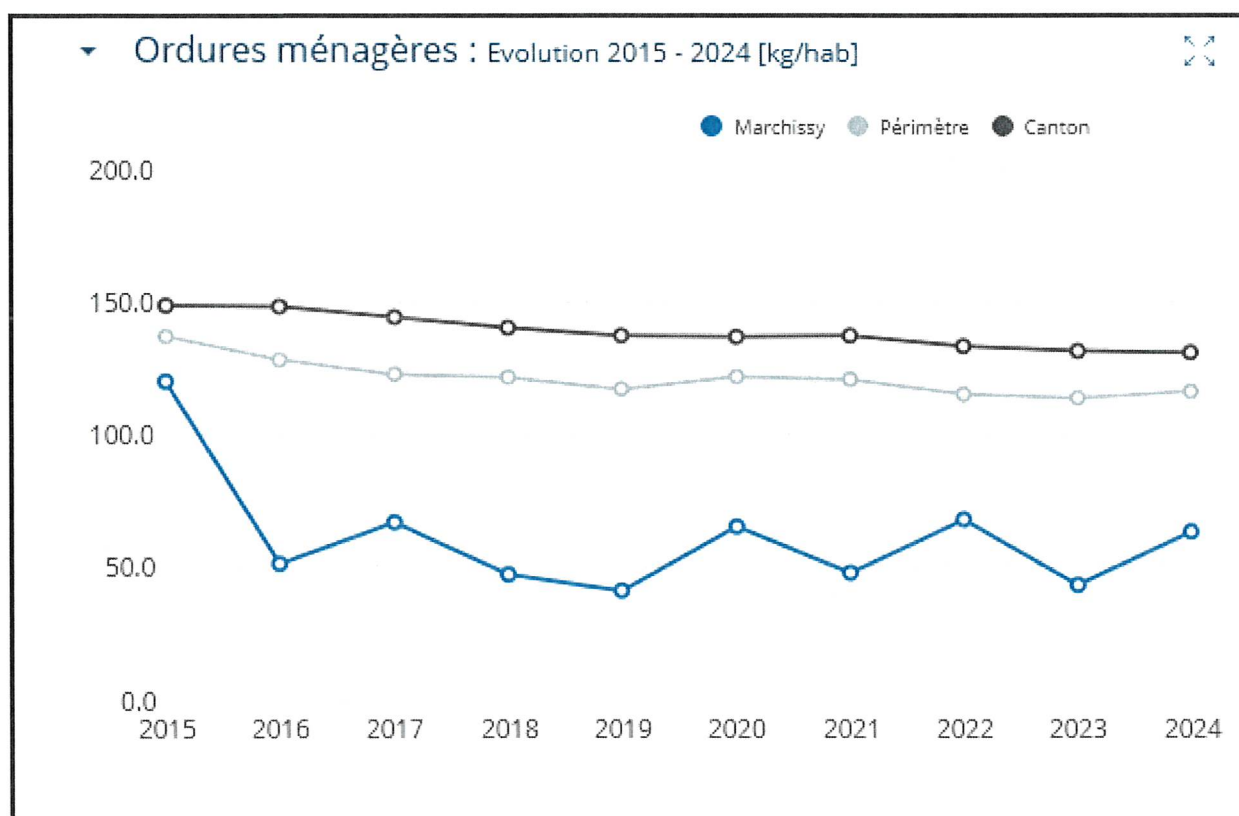
Attention : les statistiques ci-dessous portent sur les quantités éliminées et non pas sur les quantités apportées. Elles dépendent donc de la fréquence de vidange des bennes. Ceci n'a pas d'influence notable, sauf dans le cas des ordures ménagères, vidangées 2.5 fois par an à raison d'environ 10 tonnes par vidange.

- Les communes vaudoises ont collecté **353'631 tonnes** de déchets urbains. Le tonnage global de déchets est à nouveau en recul par rapport à 2022 malgré l'augmentation de la population (+1.9%). Cela représente **413.2 kg de déchets par habitant en 2024 pour un taux de collecte séparé de 58.3%**.

Pour info, le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets recyclables par rapport aux déchets collectés.

Taux de recyclage = Recyclables [tonne] / (Incinérables [tonne] + Recyclables [tonne] + Inertes [tonne]).

- Quelques statistiques :



Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Population	510	508	499	485	481	472	463	455	430	448
Taux de collecte séparée	76.5 %	66.2 %	63.7 %	73.3 %	64.0 %	69.8 %	61.7 %	60.6 %	71.5 %	61.8 %
▼ Ordures ménagères [t]	32.26	21.98	33.88	23.20	31.42	19.40	21.88	30.46	22.06	53.74
Commune [kg/hab]	63.3	43.3	67.9	47.8	65.3	41.1	47.3	66.9	51.3	120.0
Périmètre [kg/hab]	116.2	113.7	115.1	120.7	121.8	117.0	121.5	122.6	128.2	137.0
Canton [kg/hab]	130.7	131.4	133.2	137.2	136.8	137.2	140.2	144.2	148.2	148.6
▶ Déchets encombrants [t]	13.13	8.84	8.90	9.26	12.39	12.86	13.13	13.06	12.37	4.86
▶ Déchets communaux [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▼ Biodéchets [t]	110.30	40.70	44.40	83.90	42.58	52.70	31.90	28.08	32.50	27.00
Commune [kg/hab]	216.3	80.1	89.0	173.0	88.5	111.7	68.9	61.7	75.6	60.3
Périmètre [kg/hab]	92.5	79.4	79.6	89.1	92.7	89.6	85.1	85.8	87.5	101.6
Canton [kg/hab]	92.6	87.2	86.2	93.8	95.4	94.8	94.4	96.4	98.0	97.0
▶ Bois usagé [t]	15.54	25.42	15.39	13.15	23.57	21.79	29.91	12.59	24.66	19.47
▶ Papier, carton [t]	36.43	31.65	30.78	36.54	32.51	30.01	27.09	30.59	33.37	22.00
▶ Métaux [t]	10.04	8.31	6.70	7.49	7.92	8.20	10.18	7.64	9.51	6.18
▶ Verre [t]	25.12	24.00	25.72	26.44	25.44	25.40	18.08	22.32	23.38	19.62
▶ PET [t]	1.52	1.36	1.49	1.67	1.36	1.43	1.69	1.50	1.50	0.00
▶ Plastiques (Hors PET) [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Plastiques (Hors PET) [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Déchets spéciaux [t]	1.21	0.96	0.89	0.92	0.90	0.90	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Huiles [t]	0.00	0.00	0.19	0.32	0.20	0.38	0.32	0.32	0.32	0.57
▶ Appareils électroménagers et électroniques [t]	1.44	1.60	1.68	1.86	1.52	1.64	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Textiles [t]	4.13	2.93	2.36	2.80	6.31	4.30	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Déchets inertes [t]	17.80	39.00	31.20	31.20	36.40	31.20	39.00	23.40	15.60	0.00
▶ Capsules à café [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Pneus [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Briques à boisson [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

5.4 Dicastère bâtiments communaux – voirie – parc et jardins : Jean-Emile Humbert

5.4.1 Bâtiments

- **Auberge**

Suite au départ de M. Samuel Clément, nous avons refait un bail à durée déterminée après quelques petits travaux à un jeune couple motivé dont nous sommes très satisfaits. Léger excédent sur la location.

- **Maison Bassin**

L'appartement au 1^{er} est vétuste, mais a pu être loué à l'EVAM avec un minimum d'entretien. Cela nous laisse un revenu confortable, mais pas durable.

- **Local du feu**

Un nouveau bail pour l'ensemble du bâtiment a été signé.

- **Collège**

Le carnotzet au sous-sol est terminé et opérationnel !

5.4.2 Parcs et jardins

- **Cimetière**

Un nouveau règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Marchissy a été adopté le 28.08.2024. Nous n'en avons pas auparavant.

5.5 Dicastère eau-épuration-PC-constructions :

Jean-Claude Bays

5.5.1 Epuration

- Réseau d'égouts et épuration - taxes annuelles d'épuration et micropolluants + taxes entretien des canalisations :
 - EC (eaux claires) & EU (eaux usées) : CHF **49'041,25**
 - taxes annuelles d'épuration UL : CHF **8'513.55**
 - participation de la communale à l'APEC de Gland pour 2024 : CHF **65'368,95**
 - (508 habitants au 31.12.2023 pour le calcul APEC 2024) - 128,67 par hab.
 - excédents de charge Épuration de **CHF. 27'757.25** pris sur le fonds de réserve.
- Une augmentation progressive du prix du m3 des eaux usées est à prévoir à partir de 2026 pour le financement de la construction d'une nouvelle Station d'Épuration au Lavasson à Gland.
- Travaux en 2024 :
 - curage des 81 sacs de routes EC du village
 - contrôle des canalisations EC + EU avec le passage de caméra
 - réparation d'une chambre de visite EC au Mottaz
 - réparation d'une canalisation EC dans la parcelle 121
 - travaux sur la canalisation EC du chemin Magnin
 - recherche d'eau parasite dans les canalisations EU concernant différents secteurs

5.5.2 Eau

- Service des eaux :
 - vente d'eau : **CHF 55'579.50**
 - location des compteurs et sous compteurs et unités locatives (UL) : **CHF 5'600.00**
 - remboursement de tiers **CHF 3'897.00**
 - Taxes de raccordement de l'eau **CHF. 7'206.95**
 - achat d'eau à la Commune de Longirod (liaison Longirod-Marchissy) annuellement
 - + durant la période de l'été **2024. CHF 3'384.05**
 - prélèvement sur fonds EAUX pour égaliser les résultats (**CHF. 17'351.11**)
- Travaux en 2024 :
 - Entretien du réseau : réparations, contrôles et nettoyages périodiques
 - Entretien périodique des stations de pompage avec traitement de l'eau par UV
 - Nettoyages, contrôles techniques des deux réservoirs (Molard et Stand) avec remplacement des quatre vannes et de la vanne incendie. Intervention fin 2023, factures en 2024 pour un montant de CHF. 16'703.65
 - *Installation d'une nouvelle borne hydrante au Chemin Magnin*
 - *Remplacement de la conduite ESP au chemin Magnin*

- Créer le dernier bouclage « Haut du village – Champidoux ». Ces trois postes faisaient partie du Préavis N° 4-2024 d'un montant de CHF 130'984.- Nous avons obtenu une participation ECA de CHF 32'744.-
- Remplacement de tous les capots des chambres des sources selon l'obligation du canton suite inspection CHF 12'711.90
- Analyses supplémentaires des eaux du réseau imposées par l'OFCO (CHF 6'504,30)
- Mise à jour du SIT communal ESP – EC – EU avec le bureau d'études Rossier SA
- CHF 4641.00 pour l'Etude Régionale du nouveau PDDE. Le nom définitif doit encore être validé par l'ensemble des Communes, soit 9 communes : Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Gimel, Longirod, Marchissy, Saint-George, Saint-Oyens, Saubraz, Tartegnin
- Etude pour la mise aux normes du réservoir du Molard et de la station de pompage du Stand
- Durant la période de l'été 2024, organisation de transports d'eau pour abreuver les bovins à l'alpage du Pré-de-Villars.

5.5.3 Police des constructions/urbanisme

- Permis de construire délivrés en **2024 : 2**
- Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en **2024 : 4**
- Info urbanisme 2024 :

Projets en cours en **2024** : révision du Plan général d'affectation Communal (PACom).

Le dossier PACom a été mis à l'enquête publique du **21 octobre** au **19 novembre** 2023. Les documents sont venus en retour, quelques corrections et de minimes améliorations à finaliser.

Nous sommes arrivés au bout de l'étude et nous pouvons présenter le préavis PACom lors du Conseil Général du 2 avril 2025.

Nous espérons arriver au bout du PACom en 2025 afin de le faire valider par le Canton.



Commune de Marchissy

Comptes de l'exercice 2024

Le budget accepté par le Conseil tablait sur un excédent de charges de Fr. 112'722.50. Au moment de boucler la comptabilité 2024, le compte de fonctionnement accuse un excédent de revenus de Fr. 56'705.84 après amortissements obligatoires et attributions aux fonds de réserve affectés.

Total des revenus : Fr 2'701'109.40

Total des charges : - Fr 2'644'403.56

Excédents de revenus : Fr 56'705.84

Compte de fonctionnement :

Comme chaque année, nous présentons ci-dessous les principaux postes des comptes présentant des écarts et nécessitant un commentaire. Pour éclairer la lecture de ce préavis nous rappelons que tous les comptes de charges portent un No xxx.3yy.z alors que les comptes de revenus portent un No xxx.4yy.z

1. Administration générale

Municipalité

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
102.300	Salaires Municipalité	134'921.--	130'000.--	122'736.--

Comme l'an passé, les gros dossiers nous ont fortement mobilisés sans toutefois nous éloigner trop du budget. Les vacations sont ventilées dans les comptes suivants :

- Les honoraires informatiques
- Les comptes liés à la préquation : Routes / forêts
- Les comptes dits affectés : Traitement des déchets / Eau / Epuration
- Le nouveau compte « risques climatiques ... »
- Les préavis ouverts au bilan

Administration

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
11.301	Salaires	102'292.--	96'000.--	93'290.—

La différence entre le budget et les comptes s'explique notamment par le fait que notre secrétaire adjointe a passé de 40% à 50% en milieu d'année.

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
11.317	Réception et manifestations	10'766.--	19'000.--	11'556.—

Ce sont près de Fr. 8'000.-- de moins pour ce compte par rapport au budget. Il y a une année nous avions prévu de porter Fr. 6'000.-- pour la fête du 150^{ème} du collège, il se trouve qu'ils ont été payés par le compte « Aides et dons » no 11.365. Nous avons donc une compensation entre ces deux comptes.

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
11.352	Région de Nyon	18'391.--	13'000.--	13'695.—

D'ordinaire ce compte concerne nos cotisation fixes administratives. Courant 2024 notre Conseil a accepté de participer au nouveau fonds régional en faveur d'une mobilité collective et innovante pour un montant proche de Fr. 4'500.--

Affaires culturelles et de loisir

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
15.3189	Cartes journalières CFF	2'477.--	0.--	0.—

Ce compte est nouveau et répond aux récent concept des CFF visant à promouvoir la vente de carte journalière via les administrations communales. Cette charge est compensé par un nouveau revenu sur la ligne 15.4362 « vente de carte journalières CFF » pour un montant de Fr. 2'647.--

2. Finances

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
21.400	Impôts revenus et fortune	1'146'149.--	1'350'000.--	1'166'470.--

A l'établissement du budget 2024 la Commission des finances avait demandé à la Municipalité d'être plus réaliste sur les rentrées fiscales, les comptes 2024 lui donne raison. Pour 2025 nous avons revu nos prévisions à la baisse.

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
22.352	Part. au fonds de Péréquation	318'429.--	335'646.--	312'408.--

Petit bonus impossible à prévoir.

Le montant de Fr. 141'226.-- correspond au décompte final de 2022 .

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
22.452	Part. du fonds de Péréquation	349'216.--	287'267.--	341'630.--

Pour cette ligne, le bonus est plus marqué mais toujours impossible à prévoir. A noter que ces deux bonnes surprises participent au résultat positif des comptes sans compter le revenu inattendu du fonds de péréquation de l'année précédente de Fr. 70'055.-- (cpte No 22.452.1)

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
22.490	Imput. Interne immeuble communal	26'320.--	12'500.--	15'113.--

Le montant de cette imputation a plus que doublé en regard du budget. Cette somme correspond au montant des intérêts liés au bâtiment communal et porté en charges sur le compte No 350.390. Le fait qu'il ait aussi fortement augmenté provient du renouvellement d'un emprunt qui était particulièrement avantageux.

3. Domaines et bâtiments

Forêts

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
320.436.5	Remb. AGFORS	73'029.--	120'000.--	15'323.--

L'AGFORS nous avait annoncé un revenu de Fr. 120'000.-- qui s'avère aujourd'hui trop élevé mais le résultat 2024 nous réjouit tout-de-même en regard de l'année 2023.

Pâturages

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
321.314	Entret. Chalets & pâturages	32'287.--	24'000.--	36'230.--

Comme décrit dans le rapport de gestion, les baux des pâturages ont été renouvelés en 2024 avec des données que nous ne pouvions pas connaître au moment de l'établissement du budget. En effet, si par le passé le chalet des Près-de-Joux était peu utilisé, le nouveau fermier a changé le type d'exploitation et des travaux imprévus ont été nécessaires pour plus de Fr. 10'000.-

Bâtiments communaux :

Immeuble communal

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
350.314	Entretien immeuble com.	23'558.--	12'000.--	5'311.40.--

L'entretien de notre bâtiment communal se monte à 11'558.-- de plus que le budget. Changement de locataire : CHF 3415.--, 1 porte palière 3'655.--, ventilation extérieure : 1'200.--, panne de chaudière : 9'000.--(non budgété), store pour ombrager 6'071.--(total 15'000.--), plus l'entretien habituel.

Grande salle

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
352.314	Entretien Grande salle	2'464.--	10'000.--	10'100.--

Seulement CHF 2'464.00 ont été dépensés pour l'entretien, car les travaux de la nourrice du chauffage budgétés à CHF 7'000.00 n'ont été effectués qu'en 2025.

Collège

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
353	Collège	42'764.--	40'575.--	32'940.--

Moins d'électricité que prévu, mais plus de chauffage et d'entretien. Excédent de charge de CHF 9'825.00 pour une utilisation de 200 m2 par l'administration, les WC, la bibliothèque, ainsi que tout le sous-sol avec le carnotzet.

4. Travaux

Routes

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
43.314	Entret. des routes	8'929.--	34'000.--	17'489.--

A l'élaboration du budget nous avons envisagé pouvoir changer une bonne partie de la signalisation pour notamment répondre au nouveau règlement sur le parking. Ce dernier est encore en examen auprès du Surveillant des prix, du canton et de notre autorité. De ce fait ce sont Fr 16'000.-- que nous n'avons pas dépensé. Pour le reste, l'entretien courant a été moins lourd que prévu.

451. Ordures ménagères

Les coûts d'élimination augmentant, le prix du kg à incinérer a été augmenté à CHF 0.81. Afin d'équilibrer le compte 45, l'élévation de la taxe sera nécessaire ultérieurement.

46. Réseau d'égouts et épuration

Malgré les nombreuses interventions pour maintenir en état le réseau EU, le compte reste équilibré.

47. Cours d'eau

Ce poste ne nécessite pas de commentaire particulier. Le Lombara est régulièrement entretenu par l'AGFORS selon le bail conclu. La Vollensie devra être entretenue en 2025 dès que la DGMR aura validé sa participation financière pour l'intervention.

5. Instruction publique et cultes

Ce poste ne nécessite pas de commentaire particulier.

6. Police

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
60.301	Traitements police	152'163.--	145'000.--	134'281.--

Ce poste est compensé par la ligne No 60.4361 pour Fr. 34'436.-- correspondant aux remboursements des assurances perte de gain maladie et accident.

7. Sécurité sociale

Compte No	Libellé	Cptes 2024	Budget 2024	Cptes 2023
72.351	Facture sociale (Cohésion sociale)	198'956.--	274'621.--	206'039.--

Bonne nouvelle, la facture a baissé de près de Fr. 75'000.--.

8. Services industriels

81. Service des eaux

Pas de commentaire particulier, malgré de nombreuses interventions pour maintenir notre réseau ESP opérationnel. L'étude, le financement et la mise à jour du nouveau PDDE des 9 Communes, le compte reste équilibré. Ce poste-se tient dans les cordes du budget.

Conclusion

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle de la part de la société fiduciaire A.L. Rummel SA à Nyon, une copie de son rapport a été remise à la commission de gestion et des finances. En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Marchissy,

Vu le préavis de la Municipalité n° 2-2025 relatif aux comptes 2024,

Où le rapport de la commission de gestion et finances,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024

Décide d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

Approuvé en séance de Municipalité le 19.05.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire	
Luc Mouthon		Christine Ronga	

Municipal délégué : M. Luc Mouthon

Annexes : comptes 2024